

22 AOÛT 2017

Situation préoccupante au lac Millette

PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES

MISE À JOUR, 23 AOÛT 2017, LA PRÉSIDENTE DE L'APCLM NOUS INFORME QUE LA BAINNADE EST DE NOUVEAU PERMISE AU LAC MILLETTE. MERCI D'EN PRENDRE NOTE.

LA SITUATION AU LAC MILLETTE, À SAINTE-ADÈLE, EST DE PLUS EN PLUS PRÉOCCUPANTE, ALORS QUE LA PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES DANS L'EAU VIENT D'ATTEINDRE LE NIVEAU 2B, FORÇANT DÉSORMAIS L'INTERDICTION DE LA BAINNADE. À BOUT DE RESSOURCES, L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC MILLETTE (APELM) DEMANDE MAINTENANT L'INTERVENTION DE LA VILLE.

« Le CRE (Conseil régional de l'environnement) des Laurentides nous a référés au ministère de l'Environnement qui, lui, nous a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour nous. C'est pourquoi nous demandons une rencontre afin de mettre la problématique sur la table et trouver des solutions », a fait savoir Anick Dumouchel, de l'APELM, en s'adressant au maire Robert Milot, lors de la séance municipale du 21 août.

Mme Dumouchel a demandé à ce que cette rencontre se tienne dans les prochaines semaines afin que les correctifs/travaux puissent être envisagés avant l'hiver. Au fait de la situation, le maire a acquiescé. Il a aussi été proposé d'inviter des gens du ministère de l'Environnement à participer à cette rencontre.

La confirmation de la présence de cyanobactéries dans le lac Millette a été obtenue à la suite d'une analyse de l'eau effectuée au début du mois d'août, à l'initiative de l'APELM. Les résultats ont démontré la présence de deux neurotoxines dans l'eau. Depuis, la situation s'est substantiellement aggravée et la prolifération des cyanobactéries est à la hausse.

RAPPORT

Le 8 mai dernier, le plan du lac démontrant les endroits où des sédiments se déversent et causent l'envasement du lac a été produit par l'APELM, de concert avec la ville. Or, à ce jour, le rapport de la ville se fait attendre. « On a toujours eu une belle collaboration avec la ville. Sauf que là, on nous dit que le rapport pour aménager ces tributaires (entrées d'eau) de façon à ce qu'ils n'amènent plus de sédiments au lac ne sera □déposé que plus tard, à l'automne. Sauf que l'urgence est là. Il faut que ces travaux □se fassent justement cet automne pour □éviter que la situation se répète l'année □prochaine », fait valoir Martin Bellerose, responsable des communications de l'APCLM. Les travaux requis sur les tributaires contribueraient à diminuer l'apport de sédiments (à la fonte des neiges et lors de fortes pluies). De ce fait, la concentration de phosphore, d'azote et de nutriments diminuerait également, aidant entre autres à freiner la prolifération de plantes et la propagation des cyanobactéries.

Pour informations : associationdeprotectiondelenvironnementdulacmillette.com/



Valérie Ménard